

COMMUNE
DE
YENS

REGLEMENT COMMUNAL
SUR
LA PROTECTION DES ARBRES

1997

REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DES ARBRES

Article premier Base légale

Le présent règlement est fondé sur les articles 5, lettre b, et 6, alinéa 2 de la loi cantonale vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS) et sur son règlement d'application du 22 mars 1989.

Article 2 Champ d'application

Tous les arbres de 30 cm. de diamètre et plus, mesurés à 1.30 m. du sol, ainsi que les haies mentionnées sur le plan de classement du 23 mars 1973 sont protégés. Les diamètres des troncs multiples sur un même pied, mesurés à la même hauteur, sont additionnés.

Les arbres fruitiers ne sont pas protégés.

Les dispositions de la législation forestière demeurent réservées.

Article 3 Abattage

L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectuée qu'avec l'autorisation de la Municipalité.

Il est en outre interdit de les détruire ou de les mutiler, par le feu ou tout autre procédé.

Tout élagage et écimage inconsidérés seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation.

Article 4 Autorisation d'abattage et procédure

La requête doit être adressée par écrit à la Municipalité, dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantations protégés à abattre.

Article 12 Dispositions finales

Pour tout ce qui ne figure pas dans le présent règlement, il sera fait référence à la LPNMS et à son règlement d'application, notamment à l'annexe ci-jointe.

Article 13

Le présent règlement, sous réserve de son article 2 (protection des haies), abroge le plan de classement du 23 mars 1973 et entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 février 1997

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
P-F. Tréhan		L. Borgeaud

Soumis à l'enquête publique du 7 février au 10 mars 1997

Au nom de la Municipalité

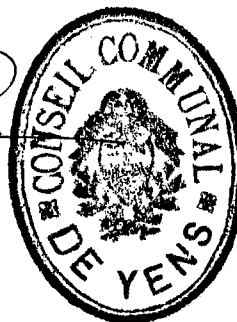
Le Syndic		La Secrétaire
		
P-F. Tréhan		L. Borgeaud

Adopté par le Conseil communal, en séance du

Au nom du Conseil communal

Le Président

E. André



La Secrétaire

J. Egli

Approuvé par le Département, le 25 juin 1997

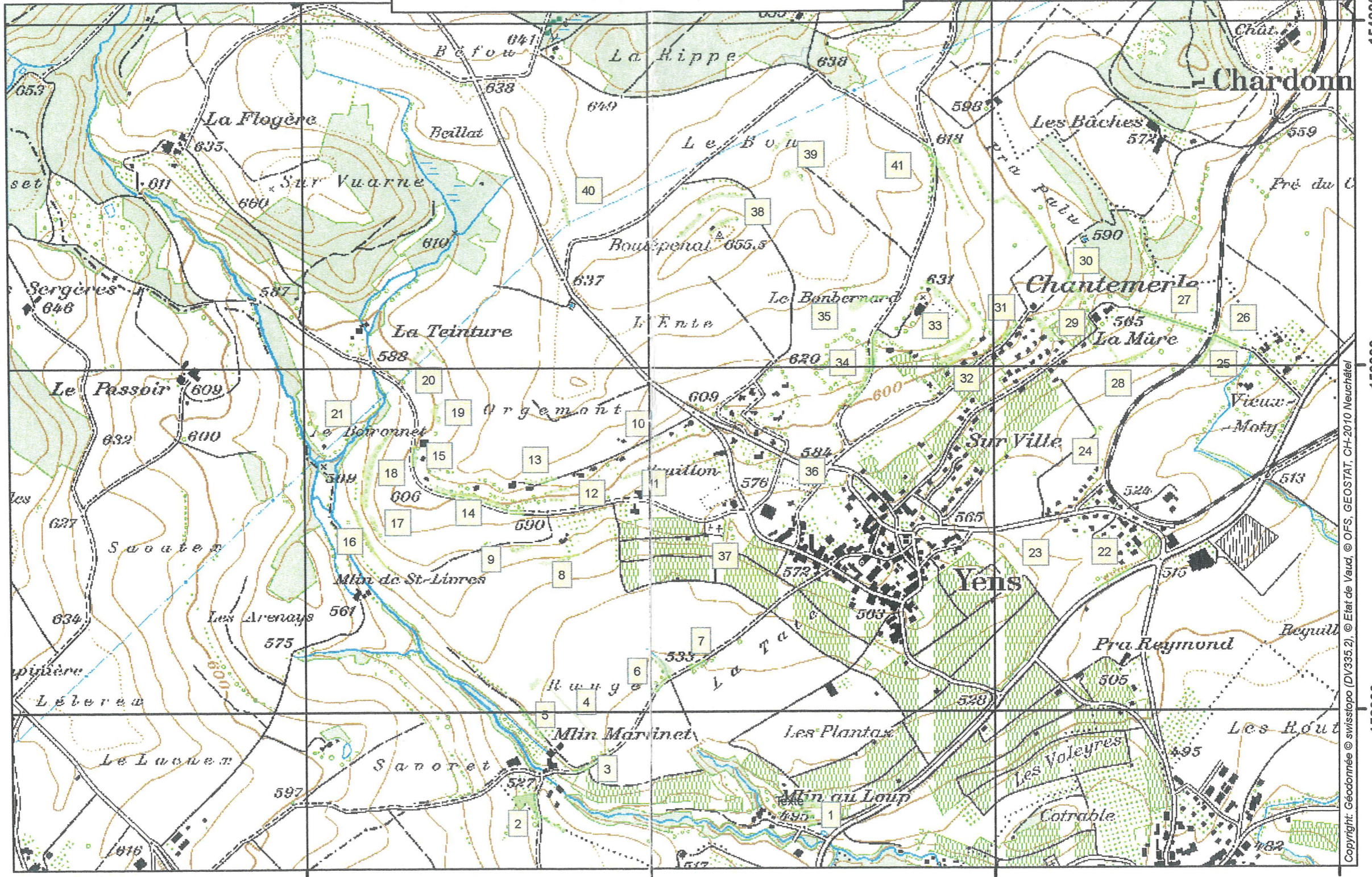


LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT

Annexes :

- 1) Extrait de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)
- 2) Extrait de la loi du 25 novembre 1987 modifiant celle du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites
- 3) Extrait du règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites
- 4) Extrait de la loi du 28 février 1989 sur la faune

Commune de Yens. inventaire des haies.



Philippe Isely, Garde forestier, 079 379 53 18
 Echelle : 1:15'000
 Date : 16.08.2010

Copyright: Géodonnée © swisstopo (DV335.2), © OFS, GEOSTAT, CH-2010 Neuchâtel

Commune de Yens

Protection des haies Liste

	Surf.	Coord X [m]	Coord Y [m]	Remarques	Lieu-dit
N° 1	2732	521462	151717	haie avec grands arbres chê. frê.	Moulin au Loup
N° 2	3670	520659	151725	haie avec grands arbres frê.	Moulin Martinet
N° 3	840	520818	151849	haie avec quelques grands arbres	Moulin Martinet
N° 4	1801	520735	152030	haie assez jeune	Moulin Martinet
N° 5	1455	520653	151971	haie avec grands arbres frê. chê.	
N° 6	2040	521036	152117	bosquet ppl. frê. saules	La Tate
N° 7	740	521134	152138	haie plus grands arbres frê.	
N° 8	905	520738	152445	haie	
N° 9	822	520620	152476	haie plus grands arbres frê.	
N° 10	565	521003	152788	haie	Praillon
N° 11	746	520951	152693	haie	Praillon
N° 12	476	520735	152646	haie	Praillon
N° 13	547	520682	152672	haie	Praillon
N° 14	3784	520499	152618	haie plus grands arbres chê. châ.	Praillon
N° 15	780	520315	152747	haie	Ch. de la Teinture
N° 16	2030	520178	152512	haie	Le Boironnet
N° 17	758	520201	152547	haie avec grands arbres frê.	
N° 18	4514	520193	152702	haie avec grands arbres	
N° 19	956	520381	152875	haie	
N° 20	943	520345	153037	haie	La Teinture
N° 21	402	520049	152806	bosquet A	Boironnet
N° 21	195	520032	152833	bosquet B	Boironnet
N° 21	385	520025	152868	bosquet C	Boironnet
N° 22	1079	522346	152387	haie plus grands arbres frê. chê. noyer	
N° 23	281	522037	152440	haie	
N° 24	309	522294	152813	bosquet frê	Sur Ville
N° 25	2707	522649	153060	haie plus grands arbres, saules	Vieux Motty
N° 26	306	522666	153117	cordon de frênes	
N° 27	3140	522513	153130	avenue de tilleuls	La Mûre
N° 28	1495	522382	153027	haie plus grands arbres	La Mûre
N° 29	1319	522145	153110	haie	Chantemerle
N° 30	6832	522075	153437	haie plus grands arbres chê. frê.	Pra Palu
N° 31	2068	522003	153114	haie avec grands arbres	Chantemerle
N° 32	2094	521889	153034	haie avec grands arbres	Chante Merle
N° 33	3457	521871	153141	haie avec grands arbres	Chantemerle
N° 34	4187	521634	153002	haie	
N° 35	1686	521619	153189	haie plus marais	Le Bonbernard
N° 36	245	521392	152689	haie	Parc salle polyvalente
N° 37	454	521219	152535	haie plus grands arbres	Cimetière
N° 38	1108	521213	153419	3 haies	Boulépenal
N° 39	839	521415	153561	2 haies	Le Bon
N° 40	2756	521849	153557	haie plus grands arbres chê. frê.	Pra Palu
N° 41	773	520758	153473	haie, pas continue	